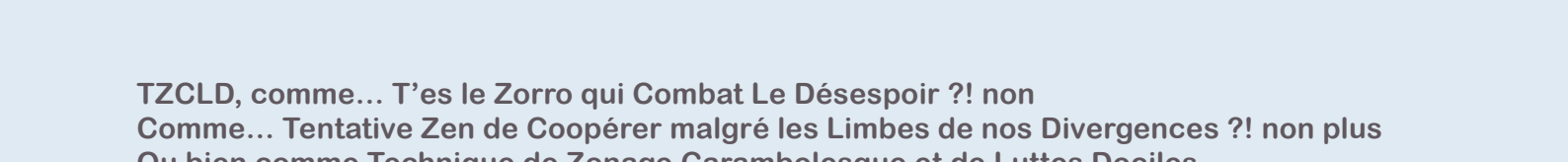


Terres d'Échos #37

LA LETTRE DE CITOYENS & TERRITOIRES GRAND EST

- Janvier/Février 2023 -

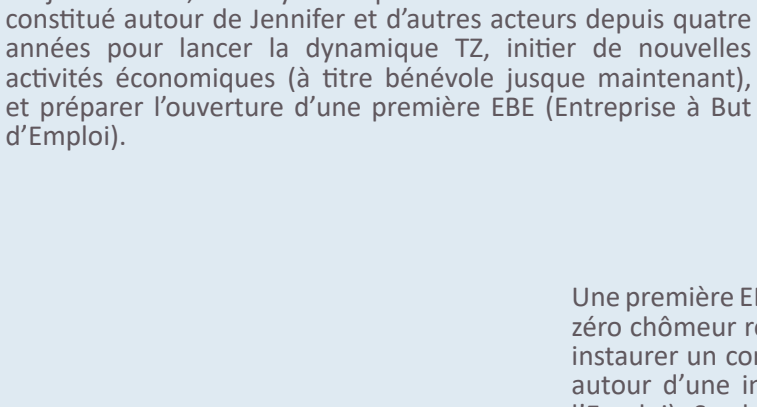


TZCLD, comme... T'es le Zorro qui Combat Le Désespoir ?! non Comme... Tentative Zen de Coopérer malgré les Limbes de nos Divergences ?! non plus Ou bien comme Technique de Zonage Carambolesque et de Luttes Dociles. Bon stop, non. Tout le monde ne connaît-il pas encore cette expérimentation nationale ? Lancée en 2016 (loi du 29 février 2016), l'expérimentation TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) vise – comme son nom l'indique – à supprimer, par l'action locale, la privation durable d'emploi notamment en créant des activités utiles au territoire.

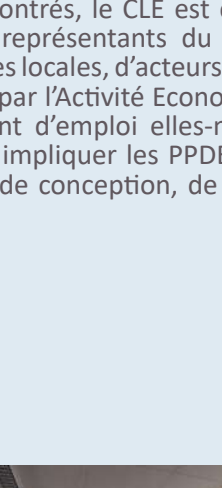
INITIATIVES TERRITORIALES

L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

En Grand Est, plus d'une vingtaine de territoires sont mobilisés pour entrer dans l'expérimentation TZCLD. Parmi eux, trois sont habilités. Il s'agit de la Communauté de Communes de Colombey-Sud-Toulous (depuis 2016), de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville (depuis juin 2022), et de la Commune de Thaon-Les-Vosges (depuis janvier 2023). Nous avons rencontré leurs chefs de projet respectives pour vous éclairer sur les réalités territoriales que recouvre cette utopie assumée : garantir le droit à l'emploi pour tous.

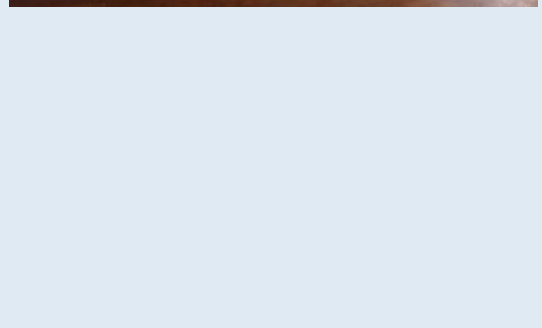


Aurélië, sur la CC de Colombey, en Meurthe et Moselle, nous surprend tout d'abord en nous expliquant que bien que le territoire soit habilité depuis 2016 (depuis sept ans déjà !), l'équipe de TZ organise encore et toujours du porte-à-porte dans les villages de la CC pour faire connaître l'expérimentation. Malgré ses sept ans d'ancienneté, il est fréquent qu'au fil des rencontres, des habitants apprennent l'existence de TZ « chez eux ». Angélique et Pauline, sur le Bassin de Joinville, dans la Haute-Marne, confirment ce besoin de perpétuellement aller à la rencontre des Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE). Ce territoire, dans les starking-blocs depuis 2017 avait rencontré – individuellement et longuement – plus de cent PPDE jusqu'en 2020. Et les démarques de « l'aller vers » perdurent. Enfin, à Thaon-Les-Vosges (88), territoire fraîchement habilité en janvier 2023, un noyau de plusieurs dizaines de PPDE est constitué autour de Jennifer et d'autres acteurs depuis quatre années pour lancer la dynamique TZ, initier de nouvelles activités économiques (à titre bénévole jusque maintenant), et préparer l'ouverture d'une première EBE (Entreprise à But d'Emploi).



Une première EBE... quesako ? Jennifer explique qu'un territoire zéro chômeur repose sur quelques principes d'action simples : instaurer un consensus local entre tous les acteurs concernés, autour d'une instance dédiée : le CLE (le Comité Local pour l'emploi). Sur les trois TZ rencontrés, le CLE est composé des collectivités concernées, des représentants du SPE (Service Public de l'Emploi), d'entreprises locales, d'acteurs du handicap, des acteurs de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) et de personnes privées durablement d'emploi elles-mêmes. C'est là une des originalités de TZ : impliquer les PPDE eux-mêmes à chaque étape du processus de conception, de réflexion, de décision...

Angélique nous explique que la première mission des membres du CLE est de trouver des pistes d'insertion professionnelle à toutes les PPDE connues sur le territoire, en s'appuyant sur les ressources existantes et en cherchant à combler les manques de services décelés sur le territoire. Toutes les pistes, qu'elles soient locales ou lointaines, qu'elles relèvent de la formation, de l'alphabétisation, du contrat d'insertion ou de CDD ou CDI classiques, sont étudiées, creusées. « C'est au cœur de ma mission » (Jennifer), « une véritable quête » (Aurélië), que je mène pour le CLE tous les jours.



Angélique insiste sur l'idée que LA grande originalité de cette expérimentation est la création d'une ou plusieurs EBE. Une Entreprise à But d'Emploi est – comme son nom l'indique – une entreprise dont le seul et unique but est de créer de l'emploi à destination des PPDE du territoire (c'est-à-dire les personnes sans emploi depuis au moins un an, vivant sur le territoire depuis au moins six mois). Comment fonctionne une EBE ? Le principe est de ne pas sélectionner les futurs employés, mais de créer des postes en CDI adaptés à leurs capacités, leurs volontés, leurs projets, et à la quotité de travail souhaitée par la personne. Ici, on ne lance pas une offre d'emploi à laquelle des personnes postulent ; on crée des postes en CDI pour toute PPDE en demande de travail.



Sur le bassin de Joinville, c'est l'association Nouvelle Equation qui, depuis 2017, assure la mobilisation des acteurs économiques, des PPDE, des collectivités, du SPE... dans la foulée de l'habilitation survenue le 28 juin 2022, « Les Comptoirs » et « ARTIT » sont les deux EBE créées, sous statut associatif, respectivement en décembre 2022 et en janvier 2023. Elles comptent actuellement 27 salariés au total (environ 21 ETP).

Sur la CC de Colombey, « La Fabrique », EBE créée en janvier 2016 est aujourd'hui l'entreprise privée la plus pourvoyeuse d'emplois. Avec « De laine en rêve », elles cumulent 76 salariés.

Les acteurs de ces 2 territoires tiennent à préciser que depuis le début de leur dynamique, ce sont respectivement 24 et 126 personnes qui sont sorties de la privation d'emploi sans passer par l'une ou l'autre des EBE évoquées.

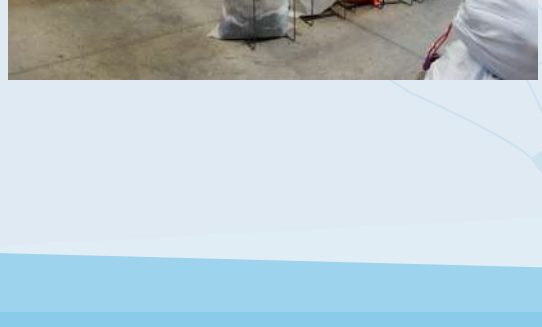
Il convient de s'attarder quelque peu sur les activités de ces EBE. Quelles plus-values apportent-elles au territoire ? En quoi sont-elles complémentaires (et non-concurrentielles) de l'offre préétablie existante ? C'est l'un des aspects qui révèle la créativité territoriale de mise sur cette expérimentation. Certaines activités se retrouvent sur les trois TZ habilités du Grand Est (et sur d'autres EBE de France). Par exemple, le réemploi, la prévention et la valorisation de déchets sont développés en recyclerie, à travers la collecte, la remise en état et la vente directe de meubles et objets divers. Dans la même veine, les « ateliers palette » sont devenues fréquentes.

Et puis, certaines s'appuient sur des spécificités (en termes de ressources ou de manques) du territoire.

Ainsi, la vocation de « de laine en rêve » est de fabriquer et vendre de la literie haut de gamme en laine de mouton (en provenance de toute la Lorraine).

Les Comptoirs, à Joinville, développe – entre autres – des prestations de dépannage et de convivialité pour les habitants, des interventions réservées aux professionnels et aux collectivités, du maraîchage biologique, une offre itinérante multi-services (essentiellement en milieu rural). L'ouverture d'une épicerie solidaire est même prévue en mars 2023.

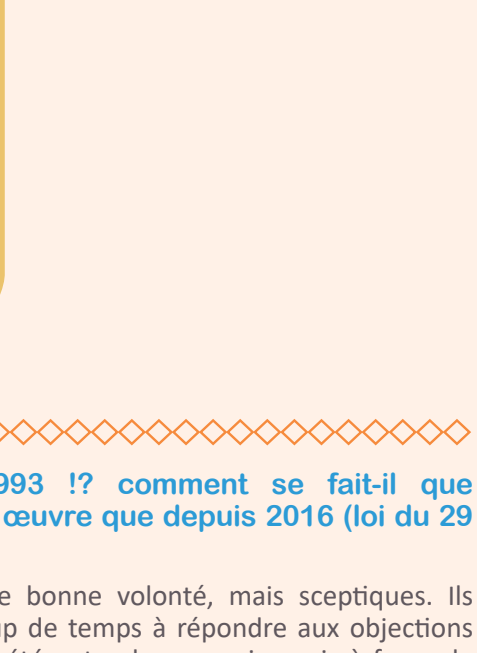
Quant à Thaon, alors que l'ouverture de sa première EBE n'est prévue qu'en avril 2023, elle développe d'ores et déjà plus de 20 activités répondant à des besoins locaux, tels que la coiffure et l'esthétique solidaires, ainsi qu'une activité de recyclerie spécialisée dans la confection de meubles.



POINT DE VUE

INTERVIEW DE PATRICK VALENTIN

Patrick VALENTIN est un des initiateurs de l'expérimentation TZCLD (territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) en France. De longue date, il a tenté, ici et là, de faire vivre le droit à l'emploi, d'une manière ou d'une autre. Depuis 2016, il porte vaillamment – avec d'autres – ce récent concept qui vise à rendre réel l'article 5 du préambule à la Constitution de 1946 : « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». Retrouvez ci-dessous l'interview « un peu truquée » de « l'homme qui a trouvé le remède au chômage ».



Patrick VALENTIN

C&T : Patrick Valentin, d'où vous est venue cette combativité au service des demandeurs d'emploi de longue durée ?

P.V. : Ça a commencé en 1993. Je suis enragé de constater que tant de personnes sont au chômage de longue durée alors qu'ils veulent travailler. A cette époque, j'étais hors de moi. J'avais créé sur mon territoire une association intermédiaire visant à salarier les personnes rejetées de l'emploi. C'est là, conjointement avec un ami, maire d'une commune de 3 ou 4 000 habitants, que nous avons conçu la méthodologie TZCLD, à savoir : rencontrons les personnes privées d'emploi et écoutons-les, voyons leurs envies, capacités..., et recensons dans le même temps les besoins de travail sur le territoire (les emplois du soin, les emplois de la prestation, l'agriculture... les territoires foisonnent de artisans non pourvus). Une fois ce double travail fait, certains tout ça avec le plein de bon sens et de bonne intelligence.

C&T : Vous évoquez l'année 1993 !? comment se fait-il que l'expérimentation TZCLD ne soit en œuvre que depuis 2016 (loi du 29 février 2016), 23 ans plus tard ?

P.V. : J'ai rencontré des tas d'acteurs de bonne volonté, mais sceptiques. Ils n'osaient pas y croire. J'ai passé beaucoup de temps à répondre aux objections qu'on m'opposait, tant et si bien que j'ai été entendu, compris, mais à force de temps et d'une grande patience. Permettez-moi de préciser ici que même les demandeurs d'emploi eux-mêmes comptaient parmi les plus sceptiques tant on leur a dit depuis tant et tant d'années que c'était impossible, tant on leur a fait interioriser la conviction qu'il s'agissait des incapables !

C&T : Que permet donc ce nouveau dispositif ?

P.V. : Savez-vous que dans les EBE (Entreprises à But d'Emploi), nous comptons près d'un quart de personnes porteuses de handicap ? Et puis, veuillez m'excuser, mais c'est bien plus qu'un dispositif : TZ est un véritable projet de société, porté par ATD Quart Monde, mouvement grâce auquel TZ est arrivé à l'Assemblée Nationale en 2016. Le père Joseph Wresinski – fondateur d'ATD – avait compris, lui, que les œuvres de charité et les soupes populaires maintiennent les pauvres dans une forme de dépendance. Il disait que les pauvres vivent d'une sorte de liberté surveillée. Cessons de vouloir faire peser la faute de la pauvreté sur les pauvres eux-mêmes. TZ permet de les en libérer, car on s'adresse aux personnes elles-mêmes, on les écoute. C'est ainsi qu'on se connaît mieux, et qu'on peut mettre fin à la prétendue inutilité de certains.

C&T : A quel prix cette expérimentation voit-elle le jour ?

P.V. : J'ai beaucoup fait et refaire le calcul dans tous les sens, il apparaît systématiquement une évidence : le co-financement de la collectivité des emplois supplémentaires dont a besoin le territoire, ne coûte pas plus cher que la privation d'emploi de longue durée. Ce que j'appelle l'activation des dépenses passives consiste à transformer les allocations et prestations sociales versées, les cotisations non reçues, et osons y ajouter les coûts du chômage en matière de santé, d'impact social... en revenus salariaux.

C&T : Que va-t-il advenir de cette expérimentation à long terme ?

P.V. : J'ai évoqué plus haut une 1^{ère} loi (2016). La seconde loi TZCLD, votée à l'unanimité, là encore, a permis d'élargir l'expérimentation à 60 territoires. Et nous travaillons d'arrache-pied à l'élaboration d'une 3^{ème} loi qui ouvrira la possibilité pour tout territoire volontaire de s'inscrire dans cette dynamique, et de faire vivre cette belle utopie du droit à l'emploi pour toutes et tous. Puisqu'on parle de durée, souvenons-nous que les entreprises dont l'objectif est la création d'emplois existent depuis longtemps déjà : ce qu'on nomme aujourd'hui les Entreprises Adaptées (EA), ou les Centres d'Aide par le Travail (CAT), créés respectivement après la 1^{ère} et la seconde guerre mondiale, en sont deux exemples significatifs.

C&T : Pour finir, quelle marge de progrès TZ comprend-il encore ?

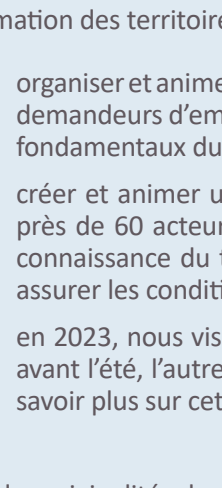
P.V. : Soyons humbles. Les TZ, tout comme les CAT, les EA... sont à considérer comme complémentaires. Ils ne font que compléter une offre existante, en présence de corps les laissés pour compte de tous les territoires français. Et soyons ambitieux : il nous reste 8 000 territoires à mobiliser pour faire disparaître la privation d'emploi en France.

Cette page point de vue est tirée et adaptée d'une interview (fréle, celle-ci) de Patrick Valentin par Zoé Varier, datée du 13 février 2022, sur France Inter (émission : une journée particulière).

L'ÉCHO DES RÉSEAUX

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Tant qu'à dédier un numéro de notre « feuille de chou » à l'expérimentation TZCLD, autant consacrer la rubrique « Echo des réseaux » au réseau des territoires impliqués dans TZCLD, co-animé par C&T et par l'association nationale TZCLD, n'est-ce pas.



Le réseau des TZ en Grand Est compte des acteurs de plus d'une vingtaine de territoires répartis sur les 10 départements de la région. Parmi eux, 3 sont désormais « habilités TZCLD » (voir pages précédentes), et 12 sont dits « projets émergents », adhérents à l'association nationale TZCLD et signataires de la charte d'engagement à devenir territoires candidats. Enfin une dizaine de territoires sont dits « intéressés ».

L'animation de cette « grappe Grand Est » (c'est comme ça qu'on dit chez TZ), vise à accompagner les acteurs dans la compréhension de la démarche TZ, dans la construction du consensus local, dans le partage d'expérience, dans la mobilisation de Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE), dans la mutualisation de démarches stratégiques, en vue de les préparer à une possible habilitation et/ou les mobiliser pour la pérennisation du projet.

L'animation des territoires mobilisés sur l'expérimentation TZCLD revient à :

- organiser et animer des réunions entre les acteurs des territoires (techniciens, élus, collectivités, associations, demandeurs d'emploi de longue durée...), pour favoriser l'essaimage de bonnes pratiques, l'échange sur les fondamentaux du projet, ses composantes, son articulation avec les autres acteurs locaux...
- créer et animer un comité régional des partenaires (première réunion organisée le 31 janvier 2023 avec près de 60 acteurs aux échelles régionale et départementale) pour favoriser l'acculturation au projet, la connaissance du tissu local et mieux connaître les possibilités que les territoires peuvent mobiliser pour assurer les conditions de réussite de leurs démarches régionales.
- en 2023, nous visons l'organisation de deux rencontres régionales annuelles en présentiel, l'une à Stenay avant l'été, l'autre à Thaon-Les-Vosges, au dernier trimestre... c'est ouvert aux acteurs locaux curieux d'en savoir plus sur cette expérimentation

Une des originalités de cette animation est qu'elle permet l'intégration, au moins lors de nos regroupements en présentiel, des personnes privées d'emploi elles-mêmes, considérées ici – une fois nos pas coutume – comme des acteurs à part entière des territoires mobilisés.

Finalement, l'enjeu fondamental de cette animation est de contribuer à faire de l'emploi un droit pour tous, et d'accélérer la transition écologique dans les territoires.



À LIRE, À ÉCOUTER, À VOIR...

Le film « travailler ensemble en Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »
D'une durée de 50 minutes, a été réalisé par l'association « Autour du 1^{er} mai ».

